

Date de dépôt: 11 octobre 2001

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de MM. Hervé Burdet et
René Koechlin concernant « Quel avenir pour le domaine
de Bel-Air ? »**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 octobre 1986, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion 394 qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil

compte tenu,

- *de l'évolution de la démographie ;*
- *de la restructuration de la psychiatrie pour adultes ;*
- *de la politique visant à limiter les hospitalisations dans tous les domaines,*

invite le Conseil d'Etat

à présenter un rapport sur l'usage futur du domaine de Bel-Air, l'affectation de ses bâtiments et des terrains encore vierges de constructions, et à promouvoir un plan directeur du périmètre qui lui confère son ordonnance à venir.

Introduction

Le Conseil d'Etat constate tout d'abord que, depuis l'adoption de cette motion, il y a quinze ans, la situation du domaine de Bel-Air ne s'est que peu modifiée, à l'exception de la construction du nouveau bâtiment « Les Champs » et de la création d'une liaison routière Bel-Air - gériatrie, à l'usage des TPG, en 1994. Le site garde donc, pour l'essentiel, les grandes qualités que chacun peut lui reconnaître.

Schéma directeur cantonal

Faisant suite au concept de l'aménagement cantonal, le schéma directeur cantonal, adopté le 21 septembre 2001 par votre Conseil, fait état des grandes options préconisées pour le secteur élargi Bel-Air / Communaux d'Ambilly / Mon Idée; dans la fiche consacrée au « périmètre d'aménagement coordonné » (PAC) Mon Idée - Communaux d'Ambilly (cf. fiche N° 2.16, annexée).

Ce vaste secteur a été identifié comme un espace stratégique d'importance cantonale. Il va faire l'objet d'une approche globale concertée et d'une planification directrice. Le domaine y sera intégré.

Les principes d'aménagement retenus pour ce secteur sont les suivants :

1. création d'un nouveau quartier d'habitation mixte sur le terrain des Communaux d'Ambilly (actuellement en zone villas) et extension urbaine sur la zone agricole à Mon-Ideé, de part et d'autre de la route de Jussy (commune de Puplinge) ;
2. préservation et mise en valeur de la pénétrante de verdure de la Seymaz (du Pont Bochet à l'avenue Mirany) et aménagement d'une aire de délasserement sur les terrains aujourd'hui cultivés, entre le cours d'eau et les bâtiments de Belle-Ideé, terrains qui devraient être reclassés en zone agricole (ou en zone de verdure) ;
3. réservation d'une surface de 2 hectares pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation au Petit Bel-Air (le long de l'avenue Mirany), suite à la décision du Conseil d'Etat du 21 août 2001, projet urgent qui doit donner lieu à un projet de modification de zone.

Les options ci-dessus fixent donc le cadre urbanistique général du secteur élargi, confirmant le périmètre actuel du site hospitalier de Belle-Ideé. Celui-ci devra également faire l'objet, le moment venu, d'une modification de zone.

La planification des bâtiments hospitaliers

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil (RD 377) sur la planification des bâtiments hospitaliers (2000-2010), actuellement à l'examen de votre Conseil, préconise notamment une nouvelle répartition, plus équilibrée, des activités sur les trois sites hospitaliers principaux (Cluse-Roseaie, Belle-Idée, Loëx).

Pour Belle-Idée, qui a « vocation à devenir un site hospitalo-universitaire polyvalent » dans les dix prochaines années, le domaine hospitalier sera affecté à des activités médicales de moyen séjour, compte tenu d'une « localisation progressive des soins psychiatriques dans les secteurs et sur d'autres sites ».

C'est ainsi qu'il est prévu la construction d'un nouveau bâtiment de lits (capacité : 80 lits) pour y accueillir l'activité de médecine interne de Beau-Séjour. Par ailleurs, la rénovation des bâtiments de psychiatrie adulte (pavillons « Lilas - Sillons - Glycines ») est programmée.

Un schéma directeur pour le domaine de Bel-Air

Les enjeux d'aménagement pour le secteur élargi étant précisés dans le schéma directeur cantonal et la vocation hospitalière du site redéfinie dans le programme de planification, il reste à planifier l'évolution du site lui-même, tant en ce qui concerne le domaine bâti que les espaces d'accompagnement.

A cet égard, un concours d'idées pour étudiants européens « intra muros extra muros – métamorphose de l'espace psychiatrique de Belle-Idée » a été organisé au printemps 2001.

L'ensemble des contributions, contenues dans le document publié à cette occasion, fournit nombre d'idées et de pistes sur l'avenir du domaine et sur ses possibilités d'aménagement et de transformation.

Pour donner suite à cette démarche, le Conseil d'Etat se propose d'établir un schéma directeur pour le domaine de Bel-Air, à l'instar de celui qui a été étudié pour le quartier de l'hôpital dont le schéma directeur a été approuvé le 1^{er} septembre 1999 par notre Conseil.

Ce document devra permettre de réguler l'évolution du site. En ce qui concerne le domaine bâti, il s'agira d'identifier les potentialités encore constructibles, les bâtiments à maintenir, évaluer finalement les marges de manoeuvre qui permettent de conserver et de valoriser les qualités d'un site d'exception et d'en respecter l'identité.

Une fois le cadre général fourni par le PAC Mon Idée - Communaux d'Ambilly, l'étude d'un schéma directeur pour le domaine de Bel-Air pourra être menée avec une relative indépendance. A cet effet, le Conseil d'Etat se propose de mettre sur pied une structure de pilotage associant les services concernés du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et du département de l'action sociale et de la santé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Carlo Lamprecht

Annexe : Fiche N° 2.16 Périmètre d'aménagement coordonné Mon Idée-Communaux d'Ambilly (schéma directeur cantonal).